

# Présentation du plan d'action gouvernemental pour la prévention des inondations

Nathalie Kosciusko-Morizet a dévoilé les chantiers prioritaires dans la prévention des inondations.



(c) Afp Un an après Xynthia, la ministre de l'Ecologie Nathalie Kosciusko-Morizet a présenté jeudi les détails d'un plan de prévention des inondations, annoncé en juillet, visant à maîtriser l'urbanisation en zones dangereuses, améliorer la vigilance météo et renforcer la fiabilité des digues.

Un an après la tempête Xynthia en Charente-Maritime, ayant entraîné le décès de 53 personnes dans la nuit du 27 au 28 février 2010, Nathalie Kosciusko-Morizet, ministre de l'Ecologie, du développement durable, des Transports et du Logement, vient de dévoiler les mesures du plan d'action de l'Etat en matière de prévention des inondations. Le plan présenté aujourd'hui a pour objectif de protéger les populations et de sécuriser l'ensemble du territoire. Mais au-delà de ces mesures, il nous faudra également résister à la tentation de l'oubli car c'est bien notre capacité collective à entretenir le souvenir de tels drames qui est la meilleure garantie pour éviter les erreurs du passé en particulier en matière d'aménagement et d'urbanisation », a-t-elle déclaré. Doté d'un budget de 500 millions d'euros, il comprend « plus de 60 actions concrètes » et est articulé autour de quatre axes prioritaires : « maîtriser l'urbanisation dans les zones à risques, améliorer les systèmes de surveillance, de prévision et d'alerte, renforcer la fiabilité des digues » et « développer une véritable culture du risque ».

Plus précisément, la maîtrise de l'urbanisation dans les zones à risques passe par l'accélération de la mise en œuvre des plans de prévention des risques littoraux et leur révision dans certains cas. Aucune construction de digue ne pourra être autorisée pour ouvrir de nouveaux secteurs à l'urbanisation. L'Etat doit proposer à la fin 2011, un référentiel technique officiel de travaux de prévention du risque d'inondation dans l'habitat existant, qui servira de support aux professionnels (bâtiment, experts, administration) pour définir, prescrire, ou réaliser des travaux. Ensuite, Météo France devra déployer une vigilance spécifique « vagues-submersions » pour fin 2011. Un plan radar sera réalisé sur dix ans et représentera un investissement de 10,6 millions d'euros. En complément, 1 200 km de travaux de confortement d'ouvrages sont prévus sur la période 2011-2016 pour un budget de 500 millions d'euros environ. « Le travail de recensement des digues sera achevé d'ici la fin du 1er trimestre 2011 pour les digues fluviales et d'ici la fin de l'année pour les ouvrages maritimes », indique le ministère. Enfin, des plans communaux de sauvegarde, procédures visant à préparer et organiser la commune pour faire face aux situations d'urgence, seront rendus obligatoires dès prescription d'un plan de prévention des risques.

V.G. source : nouvel obs 18 février 2011